



JUILLET/AOÛT 2019 • N° 1004

Le PG-CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

Commission Paritaire n° 0521 A 05752 - ISSN 0154-7313

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE EXTRAORDINAIRE DE LA FNCPG-CATM MERCREDI 12 JUIN 2019 – PARIS



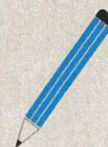
**Les congressistes ont désigné le nouveau Président
M. HUBERT CHAZEAU.**

Les Membres du Bureau Fédéral en pages intérieures.

**LES BUREAUX DE LA FNCPG-CATM SERONT FERMÉS
POUR CONGÉS ANNUELS**

DU JEUDI 1^{er} AOÛT 2019

AU VENDREDI 16 AOÛT 2019 INCLUS



UNION FÉDÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS (UFAC)

M. Dominique LEPINE, a été largement élu Président de l'Union Fédérale lors de la dernière Assemblée Générale de l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC) qui s'est tenue les 13 et 14 mai 2019.

LES MEMBRES DU NOUVEAU BUREAU NATIONAL DE L'UFAC

Président national :	LEPINE Dominique	UF
Vice-présidents :	CHAZEAU Hubert	FNCPG-CATM
	COGNARD André	FNACA
	CREANGE Robert	APLSMV
	HENRY Claude	UF
	MARKIDES Paul	ARAC
	MARTIN Pierre	ANACR
Secrétaire Général	DOURY Yves	FNFFMF
Secrétaires Généraux adjoints	AUFFREDOU Yves	FNCPG-CATM
	BACHET Jean-Paul	AACRMI
	DELAYE Derwich	UF
	LE SAOUT Jean	FNACA
	MERCORELLI Adré-Jean	FNBMIG
	PHILBEE Patrick	FNDIRP
Trésorier Général	BLANCHET Philippe	FNCPG-CATM
Trésorier Général Adjoint	HOULET Michel	AAACVG SG



Dominique Lépine
remplace
notre regretté Jacques Goujat

AAACVG Société Générale : Association Amicale des A.C.V.G et de la Société Générale.

AACRMI : Association des A. C. et Résistants du Ministère de l'Intérieur.

ANACR : Association Nationale des A. C. et Amis de la Résistance.

ANCAC : Association Nationale des Cheminots A.C., Résistants, Prisonniers et Victimes de Guerre.

ANFFMRF : Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française.

ANPGIG : Association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre.

AN/PTT/ACVG : Association Nationale des PTT A. C. et V. G.

APLSMV : Association pour le Souvenir des Fusillés du «Mont-Valérien» et de l'Ile-de-France.

ARAC : Association Républicaine des A. C.

CARAC : Caisse Autonome de Retraite des A. C.

CNAC : Confédération Nationale des A. C. et V. G.

FNACA : Fédération Nationale des A. C. en Algérie, Maroc et Tunisie.

FNBMIG : Fédération Nationale des Blessés Multiples et Impotents de Guerre.

FNCAC : Fédération Nationale des Cheminots A. C.

FNCPG-CATM : Fédération Nationale des CPG-CATM.

FNDIRP : Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes

FNFFMF : Fédération Nationale des Fils et Filles des Morts pour la France «Les Fils des Tués».

FOPAC : Fédération Ouvrière et Paysanne des A.C.

UF : Union Fédérale.

AVIS DE RECHERCHES

- Ancien d'Algérie recherche appelés du contingent dans le corps du personnel navigant de l'Armée de l'Air. Formés en base école de Caen carpiquet sur avion de chasse et affectés à Boufarik et Regaïa par la suite à l'Escadre d'Hélicoptères lourds EHL 1/58 en 1959-1960. Plus particulièrement sergent DUMOND et ses camarades.

Contacter : Georges Merle 06 86 86 08 72.

SOMMAIRE

Le nouveau Bureau de l'UFAC	2
Editorial de Georges Merle	3
Compte rendu de la réunion de Veuves	4/5
Compte rendu de la réunion de Veuves	6/7
Les célébrations du 18 juin	8/9

Le plan CHALLE	10/11
Le nouveau musée de la Libération à Paris	12
Vie des départements	14/13
Mots croisés de Pierre Nivet	15
Publicité Mistral	16



DES DATES CHARGÉES D'HISTOIRE, DE DRAMES ET AUSSI D'ESPOIR



- **Dimanche 3 Septembre 1939**, le drame, c'est la Déclaration de guerre.
- **8 Mai 1945**, enfin la capitulation de l'Allemagne nazie.
- **Samedi 3 Septembre 1949**, une imposante manifestation est organisée à Paris par la FNPG, c'est une page d'histoire marquante pour notre Fédération.
- **Mardi 3 Septembre 2019**, pour la dernière fois, une cérémonie sera organisée au siège historique de la Fédération 46 rue Copernic à Paris.

Quelques rappels...

Le mercredi 23 août 1939, l'Allemagne et la Russie soviétique concluent un pacte de non agression et ils envahissent la Pologne. En vertu d'accords, la France et la Grande Bretagne volent au secours de la Pologne et déclarent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

Juin 1940, l'Allemagne a envahi la France. C'est la débâcle, une grande partie de l'armée française est capturée et des centaines de milliers de prisonniers sont emmenés en Allemagne.

Ils espèrent un retour rapide de la captivité. Malgré l'armistice signé par le Maréchal Pétain, ils attendront leur libération après cinq longues années. Nos anciens luttent pendant toute cette période de la France occupée par l'Allemagne (réseau de soutien aux camarades prisonniers, réseau d'évasion, organisation dans la résistance, participation au Conseil National de la Résistance (CNR).

Et c'est la libération,
c'est le retour des Prisonniers, des Déportés
et c'est la Paix.

Ils s'organisent, se regroupent au sein de la FNCPG et s'installent au 46 rue Copernic, mais le droit à réparation tarde.

Des années après leur retour, ils se rebiffent, ils veulent être écoutés et entendus par l'Etat.

Une manifestation monstre est organisée au Vel d'Hiv à Paris. Ils étaient 80 000 EX-PG qui défilèrent dans la Capitale, et 7 000 drapeaux s'inclinèrent sur le tombeau du Soldat Inconnu.

Ils seront des centaines de milliers d'adhérents organisés dans tous les départements français y compris dans les colonies. En mémoire de cette page éclatante de l'histoire de notre Fédération, chaque année depuis 70 ans, des retrouvailles ont lieu le 3 Septembre au siège 46 Rue Copernic.

- Aujourd'hui, nous, la troisième génération (AFN) assurons le relais avec les descendants des anciens combattants et victimes de guerre, les veuves et les sympathisants. Nous sommes rejoints maintenant par la quatrième génération (nos amis les OPEX). Nos anciens nous ont tracé le chemin, l'ont entretenu, à nous de poursuivre leur œuvre : la défense du Monde combattant et des victimes de guerres, et la paix.
- **Rendez-vous le 3 septembre 2019 pour une dernière cérémonie au 46 rue Copernic avant notre déménagement.** Des précisions seront données aux associations départementales en temps utiles.



Manifestation du 3 Septembre 1949 à Paris

Georges Merle
Vice-président fédéral

LE CARNET DU PG-CATM

DISTINCTION

C'est avec plaisir que nous avons relevé au Journal Officiel du 30 mai 2019 la nomination dans l'Ordre National du Mérite au grade d'Officier de **Claude BLOTAS** Président de l'ADCPG-CATM de la Manche. Le «PG-CATM» adresse à l'heureux récipiendaire toutes ses félicitations.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION NATIONALE DES VEUVES DU MARDI 9 AVRIL 2019



A la tribune de gauche à droite : Mme Pierrette Sarrazin, Mme Pascale Fouret, M. Hubert Chazeau et M. Serge Auffredou

Accueil des participantes - Communiqué du Président de séance - Ouverture des travaux - Désignation d'une secrétaire de séance.

M. Hubert Chazeau, président délégué, ouvre la séance par des mots de bienvenue aux personnes présentes et salue en particulier Mme Pascale Fouret, adjointe de Mme Dominique Double chef du bureau de l'action sociale du département solidarité de l'ONACVG.

Pierrette Sarrazin, vice-présidente en charge du social, salue à son tour l'assistance, remercie M. Hubert Chazeau, M. Serge Auffredou, secrétaire général de la Fédération qui nous accompagnera tout au long de cette réunion et Mme Fouret. Elle demande une pensée à l'égard de M. Jacques Goujat, très malade, qui a très souvent ouvert cette séance en tant que Président en poste de la Fédération.

Elle présente les excuses de Mireille Gourlan, vice-présidente en charge des Veuves, empêchée pour raison de santé et fait part du message qu'elle a transmis à destination des participantes.

P. Sarrazin lui souhaite un prompt rétablissement ainsi qu'aux amies également absentes hélas pour le même motif.

Puis un instant de recueillement est demandé à l'égard des amies et amis qui nous ont quittés au cours de cette année écoulée.

Les travaux s'ouvrent par la désignation d'une secrétaire de séance. Mme Edith Gascon, région Hauts-de-France, accepte la mission.

• Désignation des deux membres suppléantes au Comité Fédéral à partir de l'Assemblée Générale de la Fédération du mercredi 12 juin 2019

A l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin, Mmes Jeanine Valain (région Centre) et Michèle Jaffre (région Midi-Pyrénées) termineront leur mandat de déléguées auprès du Comité Fédéral.

Mmes Eliane Héry (région Lorraine) et Nicole Ravet (région Basse-Normandie), actuellement suppléantes deviendront à leur tour déléguées titulaires pour l'année 2019-2020.

Les postes de suppléantes seront à pourvoir. Mmes Lyliane Quillacq (région Aquitaine) et Jeanine Leroy (région Rhône-Alpes) sont candidates à ces postes. En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à main levée et nos deux amies sont acceptées à l'unanimité.

Il est entendu que cette élection devra être entérinée à l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2019.

C'est en mars 1982 que deux veuves ont été admises par nos instances fédérales à siéger auprès du Comité Fédéral avec voix consultative, puis ce fut quatre (titulaires et suppléantes).

La proposition de donner voix délibérative aux deux déléguées titulaires a été présentée au Bureau lors de sa réunion du 8 avril 2019 et au Comité Fédéral lors de sa réunion de ce jour 9 avril 2019. Elle a été acceptée et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale le 10 juin.

• Echanges sur l'année écoulée (vie associative, contacts et/ou réponses à nos doléances auprès des parlementaires...)

Vie associative : Plusieurs déléguées sont intervenues pour exprimer leur travail, avec satisfaction ou quelques regrets. Les enseignements à tirer -non exclusifs- peuvent se résumer ainsi : Chaque veuve a son rôle à jouer dans son association. Des veuves occupent des postes à responsabilité dans leur section et/ou leur association (vice-présidente, trésorière ...), organisent des réunions de veuves.

Elles sont appelées à s'exprimer dans les Assemblées Générales à tous les échelons de la structure départementale, et celles qui le peuvent s'en réjouissent.

• Etablir le contact avec l'épouse lors du décès d'un ancien combattant est recommandé :

- Une aide financière s'avère particulièrement utile entre le moment du décès et la mise en place de la pension de réversion.
- Par ailleurs, il faut préserver la présence des veuves dans les associations. Elles sont un atout de survie de notre Fédération avec les OPEX et les sympathisants (qui s'acquittent de leur cotisation et peuvent être des descendants, enfants, petits-enfants mais aussi des épouses qui secondent leur mari dans ses responsabilités).

Montage des dossiers de demande d'aide financière

Les veuves responsables ont un rôle social : la communication est essentielle, savoir être à l'écoute est important pour détecter les adhérents en difficulté ; cette détection n'est pas évidente.

Etablir le dossier de demande d'aide financière est assez ardu avec parfois la réticence des familles.

à tort ou à raison, mais la tâche peut être passionnante. La proposition de mettre le relevé des avoirs bancaires sous pli confidentiel peut être une solution.

Le processus pour une demande d'aide financière est rappelé (épuiser d'abord les demandes d'aides de droit commun puis, si nécessaire, faire une demande d'aide au service départemental de l'ONACVG, et enfin solliciter une aide de notre Fédération Nationale). Il peut arriver que la dernière étape ne soit pas nécessaire si les participations financières précédentes suffisent.

Dans tous les cas, un formulaire est à remplir. Les dossiers de nos adhérents adressés à l'ONACVG doivent être parrainés par l'association départementale ACPG-CATM. C'est une preuve de notre action auprès des adhérents. Les dossiers adressés à la Fédération doivent porter l'avis et la signature du président départemental.

Remerciements aux intervenantes pour leurs témoignages.

Intervention de M. Hubert CHAZEAU, président délégué

M. Chazeau regrette que les relations entre les veuves et le Monde ancien combattant masculin ne ressortent pas des conversations afin d'en tirer quelques leçons.

Si des veuves constatent un manque de demandes de secours, il en appelle à la responsabilité des Présidents qui ne transmettent pas suffisamment l'information lors de leurs interventions.

Il adresse aux veuves ses félicitations pour le recrutement, elles sont plus nombreuses que les OPEX.

Applaudissements avant que M. Chazeau n'aille rejoindre les OPEX également en réunion.

Contacts et/ou réponses à nos doléances auprès des Parlementaires...

• Proposition, examen et adoption d'une motion

Une proposition de motion est distribuée aux participantes, lue et commentée. Un paragraphe est consacré à la demande de restitution de la demi-part fiscale à 74 ans pour toutes les veuves quel que soit l'âge du décès de l'ancien combattant. Il est relevé dans la réponse ministérielle la phrase suivante «il convient de rappeler que ce dispositif est d'abord et avant tout une mesure de reconnaissance de la Nation envers l'ancien combattant pour le service qu'il a rendu».

Si par principe la transmission de ce droit à la veuve exige que le mari ancien combattant en ait bénéficié pendant au moins un an, ce principe crée une discrimination flagrante. L'ancien combattant qui décède avant 74 ans n'a pas rendu un service moindre que ses camarades, par contre cette inégalité de considération est blessante pour la veuve et de surcroît cela entraîne une inégalité sociale.

Nicolle Chrétien insiste sur l'introduction subreptice de cette notion d'âge suite à une question qui n'avait pas lieu d'être de la part d'un Parlementaire. Elle pense que la motion n'est pas assez percutante.

Les participantes sont appelées à voter, la motion est adoptée à l'unanimité et sera divulguée.

(N.B. - Ne pas oublier de cocher la case W si on remplit les conditions requises).

Intervention de Mme Pascale FOURET, adjointe de Mme Double Chef du département de la Solidarité de l'ONACVG

Echanges

• Mme P. Fouret nous remercie de l'accueillir, elle transmet le bonjour de Mme Double, retenue de longue date par d'autres obligations. Elle a une pensée pour M. Goujat, vice-président de l'ONACVG, absent pour raison de santé.

En l'absence d'informations nouvelles, Mme Fouret nous rend compte du **bilan d'action sociale de l'ONACVG**.



Un moment de recueillement observé par les Veuves.



Les Veuves très attentives au débat

Elle relate les efforts faits pour harmoniser les pratiques de l'ensemble des services départementaux. La tâche est rude mais des outils techniques tels le GPS, Guide Pratique de la Solidarité, ont été mis en place, avec des règles, pour que le niveau d'intervention soit le même quel que soit le département.

Le niveau d'intervention pour les Veuves n'a pas chuté après la suppression de l'ADCS (ce qui était la crainte exprimée par les veuves) et représente 48% du montant total.

Le cursus est mis sur les plus démunies. Il est demandé aux agents une analyse la plus proche de la réalité de la situation, de conduire un accompagnement individualisé ; l'ONAC refuse tout barème.

Plusieurs aides peuvent être attribuées dans l'année mais Mme Fouret met en garde contre une ADCS déguisée. Chaque demande doit être faite pour un motif particulier.

L'aide maximum est de 1 000 euros pour un montant plus important, il faut demander l'avis de la Direction Générale de l'ONAC qui donne l'autorisation si la situation le justifie.

L'ONAC intervient après le droit commun.

Mme Fouret fait remarquer les situations délicates rencontrées chez les veuves en attente de pension de réversion, d'où la nécessité d'agir rapidement.

A l'évocation par plusieurs déléguées du certificat sur l'honneur notifiant les avoirs bancaires, Mme Fouret répond que cela n'entraîne pas de pénalisation.

Pour le moment, aucun plafond d'avoirs bancaires n'existe. L'attribution dépend de l'âge, du motif, du montant de la dépense par rapport aux économies qui somme toute sont logiques.

C'est le travail en commission de solidarité qui détermine la décision d'aider et dans quelle proportion.

Quelques chiffres pour 2018

21 600 interventions à l'égard des veuves (dont 14 235 pour difficultés financières, 4 792 pour aide ménagère, 390 secours d'urgence...) pour un montant de 12 136 000 €.

A la fin de l'année 2018, il a été décidé par l'ONACVG d'utiliser le crédit qui restait pour les veuves les plus démunies et les pupilles de la Nation mineurs et étudiants.

1 800 veuves ont reçu 1 000 €.

- Devant le nombre grandissant de situations de plus en plus compliquées, l'ONACVG propose à ses agents de solidarité une formation sur l'action sociale, pour le suivi des personnes en grande précarité ou en grande fragilité.

Mme Fouret invite les participantes à poser des questions.

Les échanges ont permis de confirmer des points importants, de prendre connaissance d'actions intéressantes ...

- Le PACS (pacte civil de solidarité) est reconnu dans le code des PMI VG (pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre). Par conséquent, les conjointes survivantes d'un couple pacsé ont les mêmes droits que les conjointes survivantes d'un couple marié.

- Des veuves s'impliquent totalement dans le travail sur la mémoire, en lien et en plein accord avec le Service départemental de l'ONACVG, en y associant fortement la jeunesse grâce à de multiples initiatives (exemple donné par Mme Lançon des Pyrénées-Orientales – Félicitations de M. Chazeau).

- Des initiatives originales sont rapportées (par Mme Nicollet du Vaucluse avec la vente d'objets dont le produit est ajouté à la «collecte du Bleuet»).

Ne surtout pas oublier l'aide administrative que peuvent apporter les Services départementaux de l'ONACVG dans maints domaines.

Intervention de M. Serge AUFFREDOU
Secrétaire général

M. Auffredou précise que le «Groupe des 12» (groupe de grandes associations d'anciens combattants interlocuteur du ministère de tutelle) défend toutes les catégories de ressortissants. En ce qui concerne les veuves, il est démontré que 46% d'entre elles sont imposables.

Une étude serait en cours pour évaluer le coût de l'attribution de la demi-part fiscale supplémentaire aux veuves dont le mari ancien combattant est décédé avant 74 ans, sachant qu'avec les décès, ce sont quelque 150 000 retraites du combattant qui ne sont plus versées. Il ajoute que si le budget était maintenu à la même hauteur d'une année sur l'autre, les problèmes seraient réglés en quelques années.

M. Auffredou exprime sa satisfaction sur les relations avec l'ONACVG, sa volonté que soient maintenus les Services de proximité, afin que le monde combattant soit bien accueilli, avec des personnes compétentes.

Bilan de l'action sociale de la Fédération
à l'égard de ses adhérents – Guide des conjoints survivants
Bilan de l'opération «Gustave Roussy».

Pierrette Sarrazin présente le bilan social de la Fédération.

Subventions de fin d'année destinées aux malades et hospitalisés (50 €), aux adhérents parents d'enfants handicapés profonds (80 % d'invalidité) (75 €) - sans considération de ressources, ces subventions étant destinées à l'origine à faciliter les visites : 7 300 adhérents en ont bénéficié pour un montant de 376 800 €.

A un regret exprimé de voir la subvention passée de 60 € des années précédentes à 50 € en 2018, il est expliqué que ceci a été décidé dans le but de pérenniser cette action sociale, les fonds étant en baisse régulière.

A cela s'ajoutent une dizaine de subventions de 500 € pour les adhérent(e)s veufs ou veuves dont les ressources sont inférieures au SMIC et qui ont des étudiants de moins de 25 ans.

Aides financières exceptionnelles

- 90 attributaires pour un montant total de 69 200 € plus 3 000 € pour inondations et 11 500 € pour dégâts d'orages de grêle.
- Résultat global de l'action sociale à l'égard des adhérent(e)s : 446 000 €

Les différents motifs d'aide exceptionnelle ont été énumérés. Le processus d'instruction des dossiers est identique à celui de l'ONACVG dont nous nous sommes inspirés.

Il est donc constaté une complémentarité d'action.

Cependant, bien distinguer que les aides ONACVG proviennent de fonds publics alors que la Fédération diligente son action sociale uniquement à partir de ses fonds propres.

En outre, Pierrette Sarrazin pense que la Fédération doit garder un esprit associatif dans le traitement des dossiers.

Plusieurs précisions ont été apportées, dont les suivantes.

- Si la Commission sociale est en présence d'un devis et accorde une participation financière, le dossier doit être régularisé par la suite par l'envoi de la facture.
- Il est exigé un motif précis avec justificatifs.
- S'il s'agit de difficultés financières multiples, le chèque de

participation est adressé au Président de l'association départementale qui veillera à la bonne utilisation de l'aide et peut aller jusqu'à payer lui-même les dettes aux créanciers.

- La Fédération n'a pas compétence à participer aux frais d'hébergement en EHPAD mais peut apporter une aide partielle à la mutuelle ou au trousseau vestimentaire.

- **Le Guide des Conjointes Survivantes version 2018** a été adressé à toutes les Associations départementales.

Un chèque de 435 000 € a été remis à l'institution «Gustave Roussy», destiné à la restructuration de chambres dans l'unité des enfants atteints de cancer, dans le but de faciliter la présence des parents.

Questions diverses

Les circonstances ont permis de présenter Mme Paulette Chovelon, descendante «sympathisante», présidente de l'AD de l'Isère, secrétaire adjointe du Bureau Fédéral et surtout chargée du site Internet.

Remerciements pour l'énorme travail accompli.

M. Auffredou est invité à terminer la séance. Il exprime le souhait d'accueillir la Commission Nationale des Veuves l'an prochain mais dans un lieu nouveau, les transactions de vente du 46 rue Copernic et d'achat d'un nouveau bâtiment sont en cours.

Clôture de la réunion.

Après les remerciements réciproques et les vœux de bon retour, la séance est close aux environs de 17h00.

Edith GASCON
Pierrette SARRAZIN

LIRE

LA VALISE
EN BOIS DE PEUPLIER
Lucien MARÈS

Superbe biographie qui retrace la vie de Lucien Marès, honorablement connue dans le Lot et Garonne.

«A leur demande, je promis à mes petites filles, un jour de Noël, d'écrire les quatre-vingt-deux années de ma vie et de leur raconter mes origines, mon enfance, mon adolescence perturbée par la guerre, ma jeunesse avec les camarades Tournonais, les travaux à la campagne, le service militaire, les vingt-et-un mois en Algérie, mon mariage, mon parcours familial, professionnel, associatif. Bravant toutes les tempêtes, je suis encore là, entouré de mes deux fils, de mes petites-filles et de Gisèle, ma compagne qui me reconforte dans mes moments de détresse».

Pour tout contact - tél. 06 81 68 74 94.

Email : lucien.mares@nordnet.fr

Ouvrage paru aux Editions du **Chant de l'Etoile**.

En vente au prix de 20 euros.



LES CÉLÉBRATIONS DU 18 JUIN AU FIL DES ANNÉES SE SONT RÉPUBLICANISÉES

Le 18 juin est devenu par décret de mars 2006, la journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi. *«Acte fondateur par excellence, l'appel que le général de Gaulle lance sur les ondes de la BBC, le 18 juin 1940, est le point de départ d'une aventure hors du commun : il s'agit rien moins que de sauver la France en restant fidèle, dans les circonstances les plus tragiques, à un allié britannique qui refuse de s'avouer vaincu».* Et dès le début, tous les 18 juin de la guerre, le général de Gaulle parle aux Français. Le 18 juin 1941 il est à Brazzaville et discourt à la radio. Le 18 juin 1942, au milieu des Français Libres, il est à l'Albert Hall. Le 18 juin 1943, il s'exprime d'Alger où il vient de former le comité français de Libération nationale.

Le 18 juin 1944, soit quinze jours après le débarquement – Il était à Bayeux le 14 juin 1944 – il se trouve à Alger et parle devant l'assemblée consultative, avec un discours clair sur le rôle fondateur de l'appel du 18 juin 1940.

Lorsque le général de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la République française, à la libération, propose d'ériger un mémorial de la France pendant la Seconde Guerre mondiale, tout le monde pense alors au Mont-Valérien utilisé comme lieu de fusillades par les Allemands. Il s'y rend le 1^{er} novembre 1944, pour rendre «l'hommage de la Toussaint aux morts de la Résistance» dans la clairière. Parallèlement, dès cette époque, les associations des familles des fusillés, souhaitant à la fois préserver le site, qui est encore une emprise militaire, et honorer la mémoire des résistants et des otages, organisent les premières cérémonies d'hommage.

Le 18 juin 1945, lors des célébrations du cinquième anniversaire de l'Appel de Londres, le général de Gaulle préside le défilé militaire sur les Champs-Élysées, puis, de nouveau, se rend au Mont-Valérien. Précédé de deux cents compagnons de la Libération, le Général pénètre dans le fort avec les porteurs de la flamme recueillie à l'Arc de Triomphe.

Il se recueille dans l'ancienne casemate, à proximité du poste de garde, où les condamnés attendaient la mort, puis allume la flamme, symbole de la Résistance, dans une vasque de bronze. Par ce geste, le général de Gaulle consacrait le Mont Valérien comme le lieu de la mémoire de la France au combat pendant la Seconde Guerre mondiale.

Une fête de famille

En septembre 1945, il demande à Henri Frenay, ministre des prisonniers, déportés et réfugiés, d'organiser à l'occasion du 11 Novembre, une grande cérémonie en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre 1939-1945.

Henri Frenay décide de s'inspirer du symbole du Soldat Inconnu de la Grande Guerre, en l'adaptant aux spécificités du deuxième conflit mondial.

Il imagine que pour 1939-1945 les différentes catégories de combattants devront être représentées par la dépouille de l'un des leurs. Le nombre est fixé à quinze, combattants de 1940, FFL, résistants, déportés, prisonniers, hommes de la France d'Outre-Mer ...

Un seizième corps, symbole de la lutte contre les Japonais en Indochine, les rejoint en 1952. Le Soldat de 1914-1918 est inconnu ; les noms des Morts pour la France de 1939-1945 seront rendus publics après avoir été tirés au sort, le 29 octobre, à l'Hôtel national des Invalides.

Les dépouilles des quinze combattants sont ensuite déposées dans une casemate du fort du Mont-Valérien, transformée en caveau provisoire. Sur la paroi est gravée la liste des noms, ainsi que l'inscription : *«Nous sommes ici pour témoigner devant l'histoire que de 1939 à 1945 ses fils ont lutté pour que la France vive libre».* Le 20 janvier 1946, le jour même où de Gaulle quitte le pouvoir, un décret est publié au Journal officiel désignant les membres du «comité national pour l'édification d'un monument national aux morts de la guerre 1939-1945».

Dès le 18 juin suivant, décidé à faire de cette date et du site du Mont Valérien un véritable rendez-vous de la mémoire nationale, de Gaulle préside une cérémonie devant la crypte provisoire où reposent les quinze Morts pour la France. Au milieu d'une foule considérable, accompagné par l'amiral Thierry d'Argenlieu, grand chancelier de l'Ordre de la Libération, il se recueille dans le caveau provisoire, puis il rallume la flamme. Il confie alors qu'il souhaite que chaque année cette cérémonie au Mont-Valérien se renouvelle pour que *«la tombe de l'Inconnu et la terre des fusillés soient unies dans une même cérémonie symbolique».*

Et chaque 18 Juin la même cérémonie se répète alors que les gouvernements de la 4^e République, s'intéressent peu au site de Suresnes, et que le projet d'un mémorial de la guerre 1939-1945 semble mis en sommeil. D'autant plus qu'entre 1946 à 1957, devenu un opposant farouche à la IV^e république, il évite soigneusement de se servir de la cérémonie du Mont-Valérien comme caisse de résonance politique. Du coup, sans écho dans la grande presse et en l'absence des pouvoirs publics, la commémoration prend un caractère privé et confidentiel, celui d'une «fête de famille», celle de l'Ordre et des associations de résistants hors celle de la mouvance communiste.

Le Mémorial de la France Combattante

Il a fallu attendre son retour au pouvoir en 1958 pour que ce projet de Mémorial de la France combattante soit relancé. Il en est même le maître d'œuvre puisque dès la première réunion organisée au ministère des anciens combattants, en juillet, son représentant, le colonel Ponchardier, précise que *«le monument est érigé à la gloire de la France Combattante, il devra comporter une crypte privée appelée à recevoir les 16 dépouilles actuellement déposées dans la crypte du fort, les abords seront aménagés de telle sorte que les cérémonies puissent grouper au moins 5 000 personnes avec parking».* Sa conception et sa construction sont confiée à l'architecte Félix Brunau.

Le monument est érigé près de la clairière des fusillés, contre le mur d'enceinte sud-est du fort, sur une esplanade de 10 000 m², dont la forme symbolise le V du mot Victoire. Le Mémorial est formé d'un mur de grès rose de 150 m de long portant seize hauts-reliefs en bronze, œuvres de seize sculpteurs différents, qui rappellent l'héroïsme des combattants et les formes multiples du combat.

Au centre, se dresse une croix de Lorraine de 12 m de haut devant laquelle brûle une flamme permanente, «la flamme de la résistance».

La seconde composante mémorielle du site, le parcours du souvenir qui permet de parcourir depuis la chapelle le chemin suivi par les condamnés jusqu'à la clairière, lieu des fusillades, sera ouvert en Mars 1962. Depuis le mois de septembre 2003, une cloche de bronze de plus de deux mètres de haut est installée en face de la chapelle des Fusillés, à même le sol. Œuvre de Pascal Convert, elle porte, année par année, la liste alphabétique des fusillés du Mont Valérien identifiés. Un espace vierge a été volontairement laissé sur l'anneau situé à la base de la cloche pour y graver le nom de ceux encore anonymes aujourd'hui.

Un déroulement immuable

Ce Mémorial est inauguré le 18 Juin 1960. Depuis, tous les ans, sur l'esplanade du Mont-Valérien, a lieu la cérémonie qui commémore l'appel du général de Gaulle, organisée sous l'égide de la Chancellerie de l'Ordre de la Libération en présence des plus hautes autorités de l'Etat. Le déroulement de la cérémonie immuable, reproduit fidèlement le protocole défini par le général de Gaulle en personne : les Compagnons de la Libération et leurs familles sont placés de part et d'autre de la Croix de Lorraine. A son arrivée, il passe les troupes en revue, avant d'être accueilli par le Chancelier de l'Ordre. Ce dernier procède alors au ravivage de la Flamme à l'aide d'un flambeau provenant de l'Arc de Triomphe. Puis, après une minute de silence, est diffusé le texte de l'appel du 18 Juin. Ensuite, le Président de la République, accompagné du Chancelier, pénètre dans la crypte où il se recueille et signe le Livre d'Or.

Un rituel républicain

«Dès ses débuts, la cérémonie prend l'allure d'une célébration de la naissance du lien entre de Gaulle et la Nation. Mais le chef de l'Etat refuse de la transformer en fête nationale et de transférer l'organisation de la cérémonie au Ministère des Anciens combattants. Comme le remarque avec une grande finesse Sudhir Hazareesingh, ce maintien d'une cérémonie courte et silencieuse peut s'interpréter à plusieurs niveaux. En premier lieu, le silence permet au Général d'éviter de se prononcer avec précision sur la portée du «sursaut national collectif» survenu entre 1940 et 1944 et sur la contribution des uns et des autres à la Libération, interdisant ainsi par là même la captation de la mémoire du Mont-Valérien par les communistes (qui y avaient organisé la première cérémonie, en septembre 1944)» explique l'historien Bruno Leroux. «Enfin, ce rituel est plus proche des pratiques républicaines que de toute autre tradition politique française : il se distingue du triomphalisme outrancier des fêtes napoléoniennes et la place que le Général y occupe n'est en rien celle d'un monarque : le «premier des Résistants» est, pour quelques minutes l'égal des autres, celui qui au nom des vivants salue les morts. «Le 18 juin est une affaire dans laquelle je me regarde en même temps que tous les autres» (lettre au général Boudhors, 27 juin 1950).

Une nationalisation du 18 Juin

«Cette analyse nous semble la mieux à même de rendre compte du fait qu'après le départ du Général, la cérémonie ait réussi progressivement sa «nationalisation» et que les présidents de la République successifs l'aient perpétuée malgré leur peu d'enthousiasme personnel.

L'étape décisive est sans doute le 18 juin 1973 : le prési-

dent Pompidou, après des années de présence discrète à cause des soupçons sur sa politique mémorielle accepte de rentrer dans la crypte comme de Gaulle à l'invitation du Chancelier de l'Ordre.

Symboliquement, le président de la République assume ainsi la succession du chef de la France combattante.

Dès lors, la cérémonie devient intouchable : Valéry Giscard d'Estaing, qui veut l'instrumentaliser en 1980 en prononçant un discours apte à capter l'électorat gaulliste avant la présidentielle, doit battre en retraite et respecter le cérémonial.

La «nationalisation» de la commémoration franchit une dernière étape sous la présidence de François Mitterrand : l'unanimité qu'acquiert alors la figure de De Gaulle retentit sur la popularisation des commémorations locales du 18 juin» explique Bruno Leroux.

Conformément à la tradition républicaine, le maire de Suresnes où est situé le mémorial, accueille et salue chaque année le président en exercice depuis sa première élection en 1983. «Le rituel immuable, ne laisse pas place à l'improvisation. Mais avec le temps, il a toutefois prêté tour plus chaleureux «François Mitterrand ne saluait les porte-drapeaux que d'un petit hochement de la tête. Jacques Chirac évidemment, allait leur serrer la main. Nicolas Sarkozy lui serrait aussi la main de tous les porte-drapeaux puis allait saluer les enfants des écoles» témoigne Christian Dupuy.

Paul PHILLIPART



PLAN Challe (1959-1961)

Inverser la tendance en combinant offensive et défensive.

Alors que jusqu'à la fin de 1958, l'initiative appartient aux combattants de l'ALN, le général Challe a été nommé en décembre commandant en chef des forces armées en Algérie, pour inverser la tendance. Son plan doit permettre aux Français de profiter à plein de l'avantage que leur donne la puissance de leur armée, composée de 475 000 hommes contre 50 000 combattants dans l'ALN.

Jusque-là, l'armée française privilégiait le «quadrillage» : des unités fixes étaient chargées de tenir les points sensibles du pays. Tandis que les unités mobiles de «réserve générale» comprenant en particulier les régiments parachutistes se trouvaient trop souvent réduites à des missions ponctuelles. Son objectif est d'engager de manière systématique, ses troupes, en concentrant successivement leurs efforts sur une série de zones données afin d'affaiblir et de désorganiser les unes après les autres les unités de l'ALN.

Il s'agit de porter et d'entretenir une insécurité permanente auprès des katibas de l'ALN, au sein même de leurs zones de cantonnement et de vie, situées dans l'arrière-pays algérien grâce à l'utilisation des moyens modernes d'appui et de reconnaissance aériens offerts par les hélicoptères.

En même temps, des barrages électrifiés solidement gardés verrouillent l'accès aux frontières marocaine et tunisienne, et les côtes sont surveillées par la Marine, car le FLN fait passer armes et combattants depuis la Tunisie et le Maroc, d'où la nécessité de contrôler l'accès des zones frontalières.

UNE GUERRE AÉROMOBILE

«Ce plan amène une nouvelle forme de guerre qui privilégie l'aéromobilité afin de prendre de vitesse les unités infiltrées et les combattre sur leur terrain grâce aux commandos de chasse spécialement créés pour l'occasion.

Il s'agit méthodiquement de mettre à mal l'adversaire par des opérations de bouclage systématiques et méticuleuses de vastes zones prédéfinies qui s'étendent de l'ouest à l'est du pays. Le principe est simple. Une fois qu'une katiba est repérée, la tactique consiste à ne plus la lâcher jusqu'à épuisement. Il s'agit d'éclater ces katibas en plusieurs petites unités. Une fois cette première étape accomplie, les commandos de chasse entrent en action et peuvent «traquer» les bandes désorganisées sur les terrains les plus difficiles» indique Boualem Touarigt historien.

Ses opérations «Courroie», «Etincelle», «Jumelles», «Pierres précieuses», «Cigale», «Prométhée», «Flammèches» et «Trident» balaient le Nord de l'Algérie d'Ouest en Est, du plus facile, l'Oranais au plus difficile le Nord Constantinois entre 1958 et 1961. Les troupes sont envoyées en hélicoptères pour aller chercher les hors la loi de l'ALN sur leur terrain, tandis que les commandos de chasse constitués en priorité par les Harkis traquent l'adversaire sur des terrains plus difficiles. *«Nous ne pacifions pas l'Algérie sans les Algériens»,* écrit en 1959 le général Challe en comptant beaucoup sur ses supplétifs.

L'objectif est de créer des zones interdites qu'ils vident de leur population, regroupés dans des villages, près des postes militaires, pour isoler les combattants de l'ALN et les civils qui les nourrissent, les soignent, les cachent.

«Ainsi le plan Challe prévoit de poursuivre la mise en œuvre des centres de regroupement des populations situées dans les zones rurales les plus éloignées, à l'initiative des préfets responsables du maintien de l'ordre, pour isoler les katibas. Le principe de regrouper les habitants de plusieurs mechtas (hameaux) d'une même région au sein d'une nouvelle structure communautaire, prive ainsi les katibas de leur principale source d'approvisionnement et de soutien, la population civile.

L'ensemble des habitants est alors «placé» sous la protection de l'armée française, ou d'un maghzen (troupe de supplétifs musulmans engagés sous contrat de 6 mois) si le regroupement se fait à proximité d'une SAS.

«LE MAL EST PROFOND, LE CANCER BIEN ACCROCHÉ !»

Ce plan a infligé de lourdes pertes à l'ALN qui perd 25 000 hommes, les autres étant contraints de se disperser et de se cacher, permettant à l'armée française de reprendre l'initiative des opérations. Mais la réalité est moins satisfaisante que ne le présentent les services de propagande de l'armée parlant «d'hors-la-loi abattus», «armes saisies», ou «populations ralliées» comme le général Bigeard l'explique : *«La pacification semble se dérober comme un mirage, en dépit de progrès indiscutables, à mesure que le temps passe. [...] Le mal est profond, le cancer bien accroché».* D'ailleurs le nombre d'attentats contre les civils se maintiennent se montant à 300 par mois.

Le général Challe aurait déclaré en février 1959 devant le comité de défense : *«Si ce qu'on attend de moi est que je puisse dire : la moitié de l'Algérie est totalement pacifiée, il ne s'y produit plus d'attentats, il n'existe plus ni OPA ni bandes rebelles, je ne peux pas garantir au gouvernement un tel bulletin de victoire...»* La propagande du GRPA fait du mal auprès des alliés de la France, et l'opinion française se divise. De nombreux pieds-noirs n'acceptent pas que le général de Gaulle ait évoqué le droit à l'autodétermination du peuple algérien. Si le général de Gaulle a mis la pression militaire avec le plan Challe - *«Il faut que le succès des armes soit incontestable. Si les rebelles déposent les armes, l'armée doit les prendre, mais je n'y crois pas. Alors il faut que l'armée aille les chercher»* déclare-t-il lors de la tournée des popotes



Photo Georges Merle

en Mars 1960 - en même temps, il reconnaissait six mois après le déclenchement du plan que la pacification pouvait s'avérer inutile. Et il le dit aux militaires lors d'une visite en Algérie : «même en la pacifiant complètement, nous ne garderions pas l'Algérie pour longtemps si nous ne la transformions pas de fond en comble». Et puis, il s'adresse directement au GPRA à qui, il déclare qu'il est prêt à négocier avec lui directement, en reconnaissant «l'existence d'une future algérie algérienne – qui existera un jour !». Cela débouchera sur la première rencontre de Melun le 21 juin 1960 qui ne donna aucun résultat mais qui valut par son côté psychologique, et des événements qui s'ensuivirent : Barricades d'Alger, Pusch...

UN PLAN COÛTEUX

«On voit ce que fut la stratégie de de Gaulle depuis 1958. Celui-ci espérait une victoire militaire totale pour ne pas avoir à négocier l'indépendance avec le FLN. Il avait au début comme objectif d'améliorer les conditions de vie des populations algériennes pour que celles-ci rejettent la rupture totale avec la France. Il espérait comme solution extrême une Algérie indépendante à terme mais où les représentants des Européens auraient eu la direction effective de l'économie, partageant le pouvoir avec des élus algériens attachés à la France, la troisième force qu'il a essayé de dégager» explique Boualem Touarigt.

«De Gaulle fit de plus en plus de concessions politiques,

imposées par les circonstances et l'évolution des rapports de force sur le terrain, mais il ne relâcha jamais la poursuite des actions militaires pour être à chaque fois en position de force». Et d'expliquer : «On sait maintenant que Challe avait un délai limité. Le Premier ministre Michel Debré l'aurait prévenu : il faut pouvoir dresser un bulletin de victoire au mois de juillet 1959. Le général Georges de Boissieu confirmera : «ce n'est pas sans étonnement que le général Challe reçoit fin avril une curieuse lettre du Premier ministre lui prescrivant de lui soumettre un programme de réorganisation de notre système militaire, prétextant que la situation en Algérie ne peut continuer à obérer indéfiniment les finances de l'Etat» (cité par Le Mire)».

«Le plan Challe fut excessivement coûteux pour le gouvernement français ; mobilisant des dizaines de milliers d'hommes à chaque fois, grevant considérablement les dépenses publiques. Moralement il fut encore plus coûteux et rendit vains et dérisoires les efforts faits en matière économique et sociale. La recherche à grande échelle du renseignement extorqué aux populations, systématisée dans toutes les unités militaires engendra des abus qui éloignèrent encore davantage les populations algériennes. Le regroupement des populations par son ampleur eut des conséquences négatives maintes fois décrites et étudiées. Il ne joua pas pour l'adhésion des Algériens à la politique de de Gaulle» constate-t-il.

Paul Phillipart

COMPOSITION DU BUREAU FÉDÉRAL ÉLU AU COMITÉ FÉDÉRAL DU MERCREDI 12 JUIN 2019



Assis de gauche à droite : Nicole Ravet, Pierrette Sarrazin, Hubert Chazeau, Serge Auffredou, et Gérard Poupa
De d. à g. : Christian Buffet, Armand Fort, Pierrette Chovelon, Georges Merle, Pierre Destarac, Claude Terrasson et Philippe Blanchet.

PRÉSIDENT

Hubert CHAZEAU

VICE-PRÉSIDENT

Christian BUFFET

VICE-PRÉSIDENTE

Paulette CHOVELON

VICE-PRÉSIDENT

Pierre DESTARAC

VICE-PRÉSIDENT

Armand FORT

VICE-PRÉSIDENT

Georges MERLE

VICE-PRÉSIDENT/TRÉSORIER FÉDÉRAL

Gérard POUPA

VICE-PRÉSIDENTE

Pierrette SARRAZIN

VICE-PRÉSIDENT

Claude TERRASSON

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Serge AUFFREDOU

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

Nicole RAVET

TRÉSORIER GÉNÉRAL ADJOINT

Philippe BLANCHET

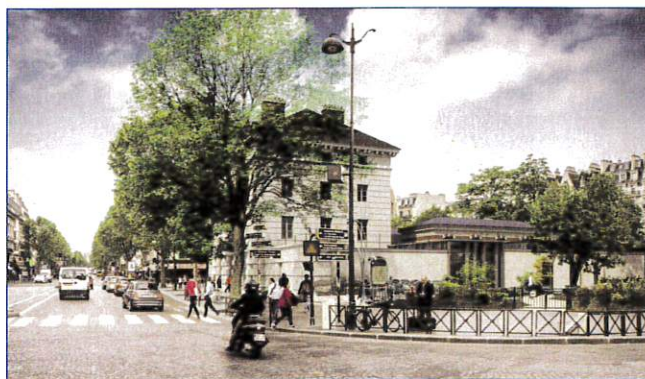
LE NOUVEAU MUSÉE DE LA LIBÉRATION A PARIS

«Transmettre une histoire en partage»

Le nouveau musée de la Libération ouvrira le 25 août prochain place Denfert-Rochereau, à Paris, à l'occasion des 75 ans de la Libération de Paris. Originellement, il était situé au dessus de la gare Montparnasse depuis 24 ans, mais souffrait d'un manque d'accessibilité et de visibilité. La mairie de Paris a donc décidé de le transférer sur la célèbre place parisienne en 2015.

Il trouvera place dans un site patrimonial, plus accessible et plus visible, qui fait écho à l'histoire de la période. Jean Moulin a logé à proximité. Pendant la libération de Paris, le colonel Rol-Tanguy, chef régional des FFI d'Ile-de-France, y a installé en sous-sol son poste de commandement avant que le général Leclerc ne traverse la place en entrant dans la capitale, le 25 août 1944.

Désormais, c'est place Denfert Rochereau qu'il faudra se rendre pour découvrir le musée. «Il sera bien mieux placé à cet endroit. Et puis, ça a du sens» indiquait on à la mairie de Paris qui a décidé en 2015 de donner une visibilité nouvelle au musée



Après un an et demi de travaux, deux pavillons patrimoniaux conçus par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux datant de 1787, et un bâtiment adjacent datant du XIX^e ont été réhabilités pour accueillir les collections. Ils hébergeaient auparavant l'inspection des Carrières, les catacombes et le laboratoire d'essai des matériaux. Le musée va ainsi gagner en surface : il comptera 2500 m², dont 660 m² destinés aux collections permanentes, 140 m² aux expositions temporaires et 160 m² au centre de documentation, grâce à l'ajout d'une galerie qui ferme le U formé par ces pavillons, avec deux extensions au nord et au sud, permettant la création d'espaces supplémentaires.

LE PC DE ROL-TANGUY

Le musée sera divisé en plusieurs espaces thématiques : la défaite de 1940, l'Occupation, la résistance mais aussi les dunes de Libye, où la 2^e Division Blindée du général Leclerc a combattu. Le poste de commandement du colonel Rol-Tanguy, le chef des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), situé au sous-sol du bâtiment sera ouvert. Les visiteurs pourront ainsi découvrir cet «abri de défense passive» de 80 m² situé à vingt mètres sous terre, témoignage inédit des journées cruciales qui ont précédé la Libération de Paris.

Les chemins de câbles, les groupes électrogènes, la porte blindée et étanche pour protéger des gaz toxiques, le cyclogénérateur, pour filtrer l'air en cas de bombardement... tout est d'époque. «Le colonel Rol-Tanguy, à la tête des Forces françaises de l'intérieur (FFI), rassemblait tout son état-major dans cet abri. Sa femme, Cécile Rol-Tanguy, assurait le secrétariat à côté du bureau du colonel. Les opératrices passaient des appels d'un endroit à l'autre avec le standard téléphonique. Les informations arrivaient ici, repartaient d'ici» indique Sylvie Zaidman, directrice du musée. «Ce site n'a jamais été visité et pour la première fois, il sera ouvert au public. Ce sera une sorte de pèlerinage historique».

Ce musée de la libération est né d'un legs d'Antoinette Sasse, amie de Jean Moulin et d'un fonds de la Fondation du Maréchal Leclerc de Hautecloque. Il rassemble ainsi 7000 objets environ, dont une grande diversité d'objets militaires, uniformes, documents originaux et photographies, journaux et affiches, ainsi que des vidéos d'archives et des témoignages datant de la Seconde Guerre mondiale, qui n'ont cessé de s'enrichir. La présentation des collections intégrera les nouvelles évolutions muséographiques, notamment en matière de scénographie, de médiation et de développement du numérique.

LECLERC ET MOULIN

Conçu avec le concours d'un conseil scientifique, le parcours déroule chronologiquement les grandes étapes du conflit avec un parti pris clair et didactique. «L'enjeu est de transmettre cette page fondamentale de l'Histoire au plus grand nombre». De l'Entre-Deux Guerres à la Résistance, des campagnes d'Afrique et des plages normandes jusqu'à la Libération de Paris : le parcours de Jean Moulin et celui de Philippe de Hautecloque, alias Leclerc, guident le visiteur.

Signée Marianne Klapisch (Agence Klapisch-Claïsse), la scénographie s'adapte aux espaces du monument historique pour donner corps à l'Histoire de manière moderne et pédagogique. Elle incarne tour à tour la France à terre, vaincue en 1940, et celle qui se relève. Une recherche sur la lumière et l'image permettent de transmettre au visiteur la liesse et l'espoir de cette libération. Ainsi ce nouveau musée d'histoire a été conçu pour «transmettre à tous les publics, une histoire en partage, celle de la Libération de Paris et deux figures de la Seconde Guerre mondiale que sont Philippe Leclerc de Hautecloque et Jean Moulin».

P. P.

VIE DES DÉPARTEMENTS

ALPES-MARITIMES

Congrès départemental des ACPG/CATM



A la tribune de gauche à droite : Jacques Bisch, Jo Lanseman et Paulette Chovelon.

Samedi 18 mai, en présence de nombreuses personnalités, sous la houlette de Jo Lanseman.

C'est par un hommage à Pierre Ranchin, président départemental des ACPG/CATM de 1996 à 2019, disparu dernièrement, que s'est ouvert le congrès. Il s'est poursuivi par l'intervention du Président de Contes, Alain Suscet. Dans son allocution, ce dernier a présenté la section de Contes qui, avec ses 150 adhérents et ses 11 porte-drapeaux, s'emploie à faire vivre le devoir de mémoire tout en menant des actions à caractère social, et pédagogique en direction des scolaires.

Lors du congrès, les participants se sont également prononcés en faveur de deux motions. Elles portent sur la revalorisation des pensions versées aux anciens combattants et sur la demande de réparation des conséquences sanitaires des essais nucléaires français.



Les porte-drapeaux se mettent en place.

De son côté, le vice-président départemental, Jo Lanseman, évoqua les prochaines élections. Elles auront lieu le 23 mai, date à laquelle seront élus le nouveau comité directeur et le nouveau président départemental pour une durée de deux ans. C'est un moment décisif dans la vie de notre association, indiqua le vice-président qui salua dans son rapport moral le travail accompli par les sections avec l'Office national des anciens combattants et l'Union française des associations de combattants, et le rôle joué par le journal Le Barbelé. Le congrès s'est conclu par la remise de médailles (1962-1964 Algérie) et par un dépôt de gerbes à la plaque commémorative de La Pointe de Contes.

Parmi les personnalités présentes : Paulette Chovelon, représentant la Fédération nationale et présidente de l'AD de l'Isère ; Rémy Giacchero, directeur de l'ONAC VG des A. M. ; Jean Biancotto, président de l'Union fédérale ; Francis Tujague, Maire de Contes ; Denise Fièrè, présidente des veuves ; Denise Arminio, présidente des amis et sympathisants et Suzanne Ranchin, vice-présidente.

PS : C'est Jacques Bisch qui a été élu président de l'association départementale le 23 juin.

MARTINIQUE

Souvenir des Déportés

Cette commémoration s'est déroulée au monument aux Morts de Fort-de-France à 9h30.

Ont pris place face au monument aux Morts, Mme Narcissot représentante de M. Cartigny, président du Comité pour un Mémorial Martiniquais de la Résistance de la Déportation et de l'internement ; un représentant de l'Association culturelle israélite de la Martinique. M. Poitevin représentant le Maire de Fort-de-France ; le Directeur de Cabinet du Préfet, représentant M. Franck Robine Préfet ; un officier supérieur représentant le commandant des Forces Supérieures aux Antilles ; M. Héraclise Marcel, président de l'UTACM ; M.



Les autorités devant le monument aux Morts.



15 porte-drapeaux étaient présents à la cérémonie

Patrick Koléla, directeur ONAC ; MM. Dakin et Orsinet chargés du protocole pour les cérémonies. Deux officiers de la Marine nationale et un policier formaient le piquet d'honneur. M. Albert Massé a donné lecture du message ministériel.

Mme et M. Narcissot ont donné la lecture de la liste des Déportés et l'assistance à chaque nom disait : « Mort pour la France ». Ce fut ensuite les dépôts de gerbes au pied du monument aux Morts par les autorités civiles et militaires.

Dans un grand silence, ce fut la sonnerie aux Morts suivie de La Marseillaise.

Les autorités ont salué les quinze porte-drapeaux et la forte délégation des anciens combattants.

Raymond Minin

VIE DES DÉPARTEMENTS

ARIÈGE

DISTINCTIONS

C'est à l'occasion de l'Assemblée Annuelle départementale 2019 des PG-CATM de l'Ariège que Pierre DESTARAC, président, a décoré de la médaille du **Mérite fédéral** **Claude MARIN**.

Appelé sous les drapeaux le 15 juin 1955 au 2/401 RAA basé à PROVINS, Claude servit au Maroc d'octobre 1955 à septembre 1957.

Il adhère à l'association en 2004 au titre des CATM en rejoignant la section du FOSSAT (carte du combattant n°29-762 en date du 7 juin 2004). Il accepte le poste de trésorier de cette même section en 2005. Œuvrant depuis 14 ans à ce poste mais également au sein du comité fédéral départemental, c'est avec surprise que Claude reçut cette médaille du mérite... qu'il mérite tant !!



PAS-DE-CALAIS

DISTINCTIONS

Cérémonie émouvante, mercredi 8 Mai salle polyvalente, lors de la remise de la **Médaille Militaire** à **Pierre (dit Pierrot) CASSEZ**. Georges Delobel, président des anciens combattants, ému, retraça la carrière militaire du récipiendaire. C'est Bernard Devin, Président des Médailleurs militaires de l'arrondissement de Saint-Omer qui épingla Pierrot, comme se plaisent à appeler celui qui fut retenu en Algérie de 1958 à 1960. C'est aussi très ému et très satisfait, qu'il a retrouvé son ami de bataillon Jacques Molenda. Les souvenirs et les anecdotes n'ont pas manqué.



De gauche à droite : Georges Delobel président de la section, Jacques Molenda son ami de bataillon, Pierre Cassez le récipiendaire, Bernard Devin président des médaillés militaires de l'arrondissement de Saint-Omer, Marc Thomas maire, Philippe Guilbert porte-drapeau et trésorier.

Parcours militaire de Pierre CASSEZ

Pierre CASSEZ dit Pierrot a été incorporé comme appelé à Mont-de-Marsan pour son service militaire où il a été volontaire pour servir dans les parachutistes.

Il a été breveté parachutiste le 3 avril 1958 sous le n°139102.

Maintenu au delà des obligations légales il est parti le 3 octobre 1958 en Algérie et a été libéré le 4 mai 1960.

Durant son service il a effectué 19 sauts et a été affecté au 2^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine en Algérie à Castiglione où il a fait partie de 10^e division de parachutistes dirigé par le général Massu. Promu 1^{re} classe le 1^{er} juin 1959 il a ensuite reçu une citation avec attribution de la Croix de la Valeur Militaire suite à un fait d'armes dans une opération en Kabylie le 3 février 1960.

La médaille militaire lui a été concédée par décret du 30 octobre 2018. C'est à Bernard Devin président des Médailleurs militaires de l'arrondissement de Saint-Omer que revint l'honneur de lui remettre cette médaille.

Philippe Guilbert

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL «LE PG-CATM»

Je désire m'abonner au journal national «**LE PG-CATM**» moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal «**LE PG-CATM**», 46 rue Copernic, 75116 Paris.

⁽¹⁾ Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

LES MOTS CROISÉS DE PIERRE NIVET



HORIZONTALEMENT

- I. Découvrir.
- II. Affables.
- III. Nature – Marginal.
- IV. Grole.
- V. Europium – Voie routière – Au dessus de roi.
- VI. Début de gluten – Fondai.
- VII. Personne – mélanote.
- VIII. Connu – Mandera.
- IX. Hampe – Brise.
- X. Liquide vital – Cardinal – Réglette.

VERTICALEMENT

1. Tenancier.
2. Implora.
3. Homme des poubelles – Pronom.
4. Soleil – Article – Pas ailleurs.
5. Tête – Couleur.
6. Soulantes.
7. Liquides toxiques.
8. Hardie – Fit son nid.
9. Epaulait.
10. Uniques – Irlande.

PROBLÈME n° 214

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

SOLUTION DU PROBLÈME N° 213

HORIZONTALEMENT

I. DISPONIBLE. II. ELOIGNER. III. BELER – NU. IV. OSERAIES. V. REG – SO – ROS VI. RANG – UN – LO. VII. AGORAS – VIN. VIII. SLT – USA – EN. IX. SETS – ICONE. X. ESERINES.

VERTICALEMENT

1. DEBARRASSE. 2. ILE – EAGLES. 3. SOLOGNOTES. 4. PIES – GR – SR. 5. OGRES – AU – I. 6. NN – ROUSSIN. 7. IENA – ACE. 8. BRUIR – OS. 9. EOLIEN. 10. ECUSSONNER.

NOTES DE LECTURE

Julien Winock Jean-Louis Crémieux-Brilhac Servir la France, servir l'Etat

Ancien de la France Libre, fondateur et directeur de la Documentation française avant de devenir un historien de haut vol, Jean-Louis Crémieux-Brilhac était l'une des dernières grandes figures porteuses de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

Crémieux-Brilhac dont la vitalité physique et intellectuelle était impressionnante est mort en 2015 à l'âge de 98 ans. Lors de l'hommage national qui lui a été rendu, François Hollande a salué un «patriote engagé qui croyait au savoir». Cet ouvrage, qui retrace le parcours exceptionnel d'un homme qui aura pleinement vécu sa vie de résistant, de haut fonctionnaire et de «fouineur invétéré» d'archives, comme il se plaisait à dire, est le premier à lui être consacré.

Sommaire

Préface d'Olivier Wieviorka

Chapitre 1 : Une jeune conscience éclairée

Chapitre 2 : La guerre et la captivité

Chapitre 3 : Combattre avec de Gaulle

Chapitre 4 : Un poste d'observation hors pair

Chapitre 5 : Vers la Libération

Chapitre 6 : La création de la Documentation française

Chapitre 7 : Auprès de Pierre Mendès France

Chapitre 8 : A la tête de la Documentation française

Chapitre 9 : Les premières recherches historiques

Chapitre 10 : Les Français de l'an 40

Chapitre 11 : La France Libre

Chapitre 12 : Rendre hommage en historien

Chapitre 13 : Le gardien éclairé du temple

L'auteur : Julien Winock est éditeur et historien, il a collaboré à plusieurs ouvrages collectifs, notamment le Dictionnaire des ministres des affaires étrangères (Fayard 2005) et Les figures de proue de la gauche depuis 1789 (Perrin 2019).

Il signe ici son premier ouvrage.

Jean-Louis Crémieux-Brilhac

Coll. Doc en poche – regard d'expert

La Documentation française

277 pages, 9,90 €



Société
SNAPP
REPORTAGES
Boutillier
Georges

B. P. 27

92250

La Garenne
Colombes

Portable

06 75 66 45 29

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tel : 01 40 02 99 00

LE PG-CATM

68^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
JUILLET-AOÛT 2019 - N° 1004

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : Georges Merle
Administration-Rédaction :
46, rue Copernic, 75116 PARIS

Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

Abonnements :

Le numéro : 1,82 € - Un an (11 n°) : 20 €

Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET
Parc de la Vatine 11 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 MONT SAINT-AIGNAN

Viniphile

*Millésime 2018,
le millésime miraculeux !*

Découvrez ce Château Des Hauts Murasses 2018, un magnifique Bordeaux, d'un excellent rapport qualité/prix, recommandé par notre comité de dégustation.

Château DES HAUTS MURASSES

L'appréciation de notre comité de dégustation :

ŒIL : jolie robe rubis soutenu aux reflets cerise.

NEZ : fruité, il est très agréable et exhale de délicates notes de petits fruits noirs bien mûrs.

BOUCHE : superbe, elle est riche et pleine. Elle propose à la dégustation une belle densité de fruits ainsi que beaucoup de rondeur.

PARFAIT SUR : une côte de bœuf grillée au thym et au romarin, des brochettes de poulet au cumin, une salade bressane, une assiette de charcuterie, des côtes de veau forestières, des fromages ou encore une mousse au chocolat.

Dégustation 13° - Degré : 13,5%
A boire dès à présent ou d'ici 3 à 5 ans

-66%

OFFRE DÉCOUVERTE **2€99** au lieu de 8€90

à saisir avant le 5 août 2019 !

Votre EXCELLENT BORDEAUX AOC

2€99 seulement LA BOUTEILLE pour 24 bouteilles achetées



au lieu de 8€90 soit **71€76** seulement les 24

ou

3€99 seulement LA BOUTEILLE pour 12 bouteilles achetées



au lieu de 8€90 soit **47€88** seulement les 12

+

0€ LIVRAISON GRATUITE pour toute commande
Économisez 12€80

GARANTIE SATISFAIT OU REMBOURSÉ

Profitez de votre offre sur www.viniphile.fr

(paiement sécurisé)



Indiquez votre code avantage :
W1623

COMMANDES PAR TÉLÉPHONE

7j/7 de 8h à 20h

0 892 680 432 Service 0,40 € / min + prix appel

Viniphile Bon de commande : à retourner avec votre règlement à Viniphile - BP 60120 - 27120 PACY SUR EURE

OUI, je profite de mon Offre de Bienvenue, Château Des Hauts Murasses 2018, et je commande avant le 05/08/2019 :

W1623 - P0582

☐ **24 bouteilles à 2€99** la bouteille - réf.170202
au lieu de 8€90 (soit 66% de réduction) soit 24 bouteilles à 213€00... **71€76**

LIVRAISON GRATUITE

ou

☐ **12 bouteilles à 3€99** la bouteille - réf.170201
au lieu de 8€90 (soit 55% de réduction) soit 12 bouteilles à 106€80... **47€88**

LIVRAISON GRATUITE

OFFRE LIMITÉE A 24 BOUTEILLES PAR FOYER

IMPORTANT : Livraison par transporteur spécialisé pour la France métropolitaine et Monaco exclusivement. Pour la Corse, frais de port majorés de 20€*.

N° Tél obligatoire pour la livraison : _____

Mme ☐ M. ☐

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Informez-moi de vos offres internet :

Courriel _____ @ _____

Date de naissance _____ Code porte _____

Je règle aujourd'hui par :

☐ Chèque bancaire à l'ordre de Viniphile-Amis Gourmets

☐ Carte bancaire

N° Carte _____ Expire fin _____

Cryptogramme _____

Date et signature _____

Offre réservée aux personnes majeures - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

*Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous serez susceptible de recevoir des offres d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire.
Sauf erreurs typographiques. Viniphile LF SAS au capital de 821 840 € RCS Lyon 077 320 133 - APE 526 A - Si malgré toutes nos précautions, le vin devenait indisponible, nous le remplacerions par un autre vin d'une valeur similaire. Photos non contractuelles. Offre valable 1 seule fois et limitée à 24 bouteilles de ce vin par foyer. Pour toute commande de 24 à 48 bouteilles, merci de rajouter 12€80 de frais de livraison. *Pour la Corse, merci de rajouter systématiquement 20€ forfaires supplémentaires pour les frais de port même si les 12,80€ sont offerts. Pour toute autre demande, nous contacter.
En cas de problèmes de service après-vente sur un produit, un délai et uniquement dans ces cas, vous pouvez appeler le 04 26 99 43 10. Ce vin est vendu par 6 bouteilles au prix de 53€40 + 12€80 de frais de livraison. Tous nos cartons d'emballage de nos colis sont recyclables et donc à mettre dans votre poubelle «papiers et cartons». En cas de colis refusé sans justification (pas de défaut ou de casse, livraison conforme à la commande) ou de colis non réclamé, les frais de retour sont à votre charge. Code Offre WPI1087